



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 26 juin 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 juin conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à Mme OTTAVY, Mme FLAMENCOURT à Mme NADAL, M. CASTELLANA à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. le Maire, Mme FELICIAGGI à M. CAU, M. DELIPERI à M. ARESU.

**Etaient absents :**

M. CHAREYRE, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du lundi 26 juin 2017

Délibération N°2017/148

**Demande de financement au titre du PRODEME d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur de l'éclairage public**

## **M. le maire expose à l'assemblée :**

La ville d'Ajaccio a inscrit comme priorité la maîtrise de l'énergie à la fois dans un souci de préservation de l'environnement mais aussi de réduction des consommations et des charges de fonctionnement.

Elle doit définir des stratégies en matière de maîtrise de l'énergie tant sur les bâtiments que sur l'éclairage public qui sont les postes de consommation les plus importants.

Pour suivre l'élaboration de ces schémas stratégiques ainsi que la mise en œuvre des plans d'actions et des projets, la ville souhaite faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage sur une période de 2 ans. Elle travaillera avec la DGA Proximité et services à la Population pour l'éclairage public.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage peut être financée par l'ADEME au titre du PRODEME sur deux ans de la manière suivante :

Prestation intellectuelle à hauteur de 90 000 € HT qui correspond à une mission d'un chargé d'études 1 semaine par mois pendant 2 ans.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver la demande de financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du schéma directeur de l'éclairage public.

D'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de financement et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale des collectivités ;

Vu la loi 2004 -809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération n°08.3.15 du 17 avril 2008 entrée en vigueur le 21 mai 2008, modifiée par les délibérations suivantes : n°09.2.7 du 11 février 2009, n°09.3.10 du 29 avril 2009, n°09.4.22 du 01 juillet 2009 et n°09 .6.18 du 02 décembre 2009 relatives aux règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 juin 2017,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

la demande de financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du schéma directeur de l'éclairage public pour une période de 2 ans.

**AUTORISE Monsieur le maire**

à déposer le dossier de demande de financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du schéma directeur de l'éclairage public pour une période de 2 ans au titre du PRODEME et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170626-2017\_148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017

Publication : 28/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

